

COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille onze, le 21 novembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 6 octobre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Amiens :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 – Daniel BEAUPERE
2. Jean-Marie BLONDELLE	2 - Régis BILHAUT
3. Stéphane BRUNEL	3- Christian BOQUET
4. Jean-Claude BUISINE	4 – Alain BRIERE
5. Michel CAPON	5- Didier CARDON
6. Daniel CARPENTIER	6- Daniel DUBOIS
7. Bernard DAVERGNE	7 - François DURIEUX
8. François DEBEUGNY	8 - Philippe GREUET
9. Claude DEFLESSELLE	9 - Francis LEC
10. Pascal DEMARTHE	10 - Marion LEPRESLE
11. Yannick DESSAINT	
12. Sébastien HARDY	
13. Olivier JARDE	
14. Patrice LETALLE	
15. Luc LHEUREUX	
16. Dominique MAGNIER	
17. Serge OLIVIER	
18. Jean-Luc PETIT	
19. Paul PILOT	
20. Daniel PROUILLE	
21. Gérard PRUVOT	
22. Jean-Claude RENAUX	
23. Gilbert SAVY	
24. Laurent SOMON	
25. Jean-Pierre TETU	
26. Michel WATELAIN	
27. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Le quorum est atteint par la présence de 25 délégués. La séance est ouverte à 17h30

Délibérations 1, 2, 3, 4, 5 et 6 = 28 suffrages exprimés pour 72 voix

Olivier JARDE quitte l'assemblée à 18h30 avant le vote de la 1^e délibération

Daniel CARPENTIER arrive à 18h35

Laurent SOMON quitte l'assemblée à 18h40 avant le vote de la 1^e délibération

Pascal DEMARTHE arrive à 18h40

Jean-Claude BUISINE quitte l'assemblée à 19h00 avant le vote de la 3^e délibération

Délibérations 7, 8 et 9 = 25 suffrages exprimés pour 65 voix

Luc LHEUREUX quitte l'assemblée à 19h15 avant le vote de la 7^e délibération

Jean-Claude RENAUX quitte l'assemblée à 19h20 avant le vote de la 7^e délibération

• POUVOIRS DE VOTE :

- Marion LEPRESLE à Jean-François VASSEUR
- Daniel DUBOIS à Olivier JARDE
- Olivier JARDE à François DEBEUGNY
- Jean-Claude BUISINE à Jean-Pierre TETU
- Laurent SOMON à Claude DEFLESSELLE

• **Désignation du secrétaire de séance :** Jean-Claude RENAUX et Claude DEFLESSELLE

• **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 4 octobre 2011 :** le PVS a été transmis aux membres le 6 octobre 2011. Aucune observation n'est formulée, le PVS est adopté à l'unanimité

I - Projets de délibérations

1. SDTAN de la Somme

Le Comité syndical de Somme numérique a approuvé le 6 juin 2011 le projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme. Les membres sont appelés à se prononcer sur son contenu pour le 6 novembre 2011. Huit réunions de présentation du SDTAN ont été organisées pour tous les territoires du département, y compris les EPCI non membres.

Le Président expose en préambule à l'assemblée ses motivations à faire approuver le SDTAN :

« Chers collègues,

Il est devenu aujourd'hui évident pour tous que la possibilité d'accéder aux réseaux de communications électroniques dans de bonnes conditions est devenue une nécessité ressentie de plus en plus fortement par les populations, et en particulier les populations rurales.

L'idée que la solution la plus pérenne est d'apporter la fibre optique dans chaque logement mais que cela prendra du temps, fait également l'objet d'un large consensus.

Le département de la Somme, à travers Somme Numérique, souhaite aborder de manière dynamique et réaliste le chantier du déploiement du Très Haut Débit pour tous.

Dynamique en nous donnant un objectif ambitieux et fédérateur à un terme assez proche de 10 ans : 10 Mbps partout et la fibre accessible à 70% des logements.

Réaliste en acceptant de travailler dans le cadre du plan national THD, même si celui-ci fait la part trop belle aux investissements privés comme certains de nos collègues nous l'ont fait remarquer. Qu'ils sachent que c'est bien le gouvernement qui a fixé cette répartition entre les zones d'investissement privé et les zones d'initiative publique.

Réaliste et dynamique à la fois en essayant de donner une indication relativement précise de l'implication financière qu'il faudra pour atteindre nos objectifs. Néanmoins je tiens à préciser que le SDTAN n'est pas un document de programmation financière.

Je tiens enfin à souligner l'excellent accueil que la présentation de ces travaux a reçu auprès des communautés de communes de la Somme auxquelles il a pu être présenté. Il reçoit également un excellent accueil auprès des services de l'Etat il a d'ailleurs été présenté au Comité Consultatif Régional de l'aménagement numérique du territoire mis en place par le Préfet de Région. Les opérateurs de télécommunications et d'autres partenaires ont également été destinataires de ce projet.

Ces derniers jours des initiatives ont été prises, visant à faire douter de notre capacité à nous mobiliser dans le plus large consensus autour d'un objectif commun. En tant qu' élu de la capitale régionale je voudrais ici vous préciser qu'il en va du décrochage ou pas de la qualité de vie à la campagne par rapport à la ville. La publication de l'accord entre Orange et SFR la semaine dernière entérine l'arrivée du FTTH dans les villes comme Amiens et Abbeville ; si nous ne mobilisons pas rien ne se passera et le décrochage sera inéluctable. Ni Amiens Métropole ni Somme Numérique ne sont remis en question par une perte de temps d'un an ou deux sur la mise en œuvre de ce SDTAN. Mais vous jugez vous-mêmes beaucoup mieux que moi au quotidien de l'exaspération de nos habitants.

J'ai toujours indiqué que le SDTAN n'est pas un document de programmation budgétaire et c'est le message que j'ai fait passer par le directeur à toutes les réunions de concertation ; mais je ne céderai pas non plus à une attitude démagogique consistant à adopter un schéma technique sans aucune référence à des coûts ou au principe même d'un engagement financier de nos collectivités.

Les consultations que j'ai menées ces derniers jours me permettent de vous proposer les choses suivantes :

1. Je vous propose que le SDTAN dans la présentation de la possible répartition des financements indique une part « Collectivités territoriales » globalisée. Il nous est apparu qu'en effet l'absence de financement Région et la faible part de financement FEDER, qui me semblent réalistes mais sont insatisfaisants, entraînent mécaniquement une sollicitation des EPCI plus forte dans la Somme que dans d'autres départements où des SDTAN sont publiés. Mais je le répète tous les SDTAN prévoient une part de financement des EPCI et aucun SDTAN ne présente un véritable plan de financement, mais des hypothèses envisageables.

2. Je vous propose de solliciter, auprès du président du conseil régional de Picardie et du préfet de Région qu'ils reçoivent une délégation de Somme Numérique représentative de la diversité de nos territoires adhérents pour évoquer les possibilités complémentaires de péréquation de l'effort que permettraient la mobilisation du CPER et des financements européens.

Bien sûr, il y a encore du travail à faire entre le SDTAN et un dossier de mise en œuvre. Il y aura une nouvelle phase d'études, de nouvelles réunions de concertation cette fois-ci avec chaque membre de Somme Numérique, et des décisions financières à prendre dans le cadre d'un règlement financier de la mise en œuvre du SDTAN que je soumettrai à votre vote.

Mais il ne sera pas dit que le président de Somme Numérique a fait prendre un nouveau retard à notre département et à ses territoires. »

Suite aux consultations menées ces derniers jours, la présentation du volet financier du SDTAN est modifiée. La part restant à charge des collectivités locales estimées à 5M€ par an est affectée globalement à la Région + Département + EPCI. Les clés de répartition restent à définir. Le Président propose notamment qu'une délégation du Comité syndical de Somme Numérique aille présenter le SDTAN au Président de Région et au préfet.

Les membres du Comité syndical expriment les réactions suivantes :

Laurent SOMON accueille la nouvelle présentation du volet financier du SDTAN de façon positive et indique que nous devons inventer des solutions techniques dès maintenant pour éviter de faire des dépenses qui seraient inutiles demain.

Olivier JARDE souligne que l'engagement de l'Etat est déjà important et clairement défini. Par contre, la Région n'a inscrit aucun crédit pour son budget 2012.

Jean-Pierre TETU regrette le contenu de ce débat ; le SDTAN contient des hypothèses de travail, il a toujours été indiqué qu'il s'agissait de s'engager sur un projet et qu'il était important d'adopter ce schéma pour l'avenir du territoire. Il informe les délégués d'une proposition de loi du 8 novembre 2011 organisant un déploiement équilibré du très haut débit. A ce jour, ce sont les termes de la loi qui créent des tensions entre milieu urbain et milieu rural.

Laurent SOMON précise que les Présidents des EPCI sont conscients de ces enjeux pour le milieu rural et qu'ils ne souhaitent pas ralentir la progression du très haut débit. Certains ont d'ailleurs déjà réalisé de nombreuses actions en ce sens.

Jean-François VASSEUR rappelle qu'il ne souhaite pas présenter un schéma sans indication financière. La clé de répartition entre Région, Département et EPCI devra ensuite faire l'objet d'une négociation. Les modalités techniques de mise en œuvre du projet seront définies lors d'une phase d'étude en 2012, les modalités financières seront à valider collectivement, des négociations seront également à mener avec les opérateurs concernant les objectifs de couverture sur le territoire.

Claude DEFLESSELLE se demande si les territoires déjà couverts par les opérateurs auront à participer au financement de l'aménagement numérique. Jean-Claude RENAUX répond que la péréquation se situe au niveau départemental. Le schéma précise également que les EPCI pourront palier le défaut d'intervention des opérateurs qui se sont engagés sur les territoires de l'Abbeillois et Amiens Métropole avec une marge de 10%, étant entendu que chacune de ces agglomérations comprend des communes rurales qui intéresseront moins les opérateurs. Jean-François VASSEUR précise que le coût restant est à la charge des collectivités et que toutes doivent participer.

Olivier JARDE rappelle son inquiétude sur l'engagement de 5M€ annuel qui lui paraît élevé pour le Département et les EPCI qui le composent.

Jean-Claude RENAUX indique qu'en tant qu'élus, ces inquiétudes pour les deniers publics sont normales. Cependant, la Somme est un département rural et déjà fragilisé. Il faudrait donc éviter d'adresser le message que les gens de la Somme ne sont pas prêts. Il faut relever le pari de l'aménagement numérique. Il ne s'agit pas à ce jour d'un engagement financier et j'approuve le Président qui a fait une proposition politique forte en décidant d'aller devant le Président de Région pour ce projet.

Jean-François VASSEUR rappelle également les termes des statuts qui stipulent qu'aucun projet d'investissement ne pourrait être approuvé sans l'accord formel de la collectivité concernée.

Paul PILOT indique que l'aménagement numérique doit entrer dans la même politique que l'eau ou l'assainissement.

Somme Numérique

Claude DEFLESSELLE indique qu'il faut aller vite et que les EPCI ne pourront pas refuser de réaliser de tels investissements pour leur population.

Michel WATELAIN souhaite que l'on se mette aussi à la place des représentants des EPCI qui devront exposer ces projets à leur Conseil de communauté et regrette l'absence du délégué du conseil régional à cette séance du comité syndical de Somme numérique.

Michel CAPON a assisté à toutes les réunions du comité de pilotage du SDTAN, indique qu'il avait formulé des réserves sur la présentation du volet financier. Le Pays Hamois a adopté le schéma dans sa partie technique mais a rejeté le volet financier. Il indique par ailleurs que les retards du numérique persistent toujours dans le département.

Yves BRIANÇON précise que le coût final par EPCI dépendra du projet de territoire. C'est pourquoi, le schéma présente une moyenne et qu'il n'était pas possible d'affiner les chiffres à ce stade des études. Ce projet est très largement connu puisqu'il a été présenté au séminaire de Somme numérique le 20 mai 2011, au Comité syndical de Somme numérique le 6 juin 2011, puis à tous les EPCI lors de réunions spécifiques en septembre et octobre 2011. Il s'agit d'un projet réaliste par rapport à ce que l'on connaît de l'environnement et des financements de l'Etat et du FEDER.

Claude DEFLESSELLE se demande si un EPCI pourra demander un projet plus ambitieux s'il en accepte le financement ; le Président indique que toutes les négociations seront ouvertes, y compris avec les opérateurs qui définiront leurs conditions de commercialisation.

Jean-Marc WISSOCQ indique que les EPCI devront connaître rapidement les programmes financiers pour leurs prévisions budgétaires ; tous les territoires seront associés et ces questions devront être réglées dans les mois qui viennent.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Considérant que ce schéma est un document de support indispensable pour la définition de la politique du département de la Somme en termes d'aménagement numérique ;

Considérant que ce schéma n'a pas vocation à rester figé et qu'il pourra être modifié afin de préciser ses modalités de mise en œuvre techniques et financières

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme est approuvé.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

Moins 2 CONTRE (Olivier JARDE et Michel CAPON), représentant 7 voix

Et 2 abstentions (Gilbert SAVY et Daniel PROUILLE), représentant 2 voix

Soit 63 voix POUR

2. Décision modificative n°1 – exercice 2011

La décision modificative n°1 de l'exercice 2011 a pour objet d'intégrer les résultats de 2010 constatés au compte administratif et d'ajuster les crédits en fonction des prévisions de réalisation pour cette fin d'année 2011.

Olivier JARDE a déposé un amendement en réaction à la proposition de suppression de 174 000€ HT des recettes de commercialisation du réseau. Le Président fait la lecture de cet amendement et de sa réponse (en pièce jointe).

Cet amendement est alors soumis au vote de l'assemblée et il est rejeté avec :

1 POUR (Olivier JARDE), représentant 6 voix

Et une abstention (François DEBEUGNY), représentant 1 voix

Soit 65 voix CONTRE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2011 est approuvée.

Les montants totaux des budgets (reports 2010 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Total Budget	investissement	fonctionnement
Budget principal	+ 254 511,33€	+203 233,42€	+51 277,91€
Budget annexe	+ 1 368 395,43€	+1 247 849,50€	+120 545,93€

ADOPTÉE A LA MAJORITE

Moins 1 CONTRE (Olivier JARDE), représentant 6 voix

Soit 66 voix POUR

3. Bilan de fonctionnement des ENT 2010-2011

Comme le prévoit la Charte de fonctionnement des ENT, le Président présente un bilan du fonctionnement du service des ENT pour l'année scolaire 2010-2011 au regard des dépenses et recettes réelles.

Compte élève pour l'année scolaire 2010 - 2011 € TTC	16,96
Part à la charge des collectivités tenant compte de 50% de participation FEDER	8,48
Prestataires	Montant € TTC
ITOP	34 383,87
MAXICOURS	17 034,03
LE ROBERT	7 287,37
LE SITE.TV	8 972,44
TOTAL DEPENSES REELLES	67 677,71
part FEDER	33 838,86
Solde à charge des membres	33 838,86
Recettes effectives de facturation des comptes élèves	50 947,84
SOLDE	17 108,99

Le coût du compte élève appliqué aux membres est calculé à partir des prix annoncés par les prestataires pour la plateforme et les contenus pédagogiques. Cependant, MAXICOURS ne facture au final que les comptes élèves actifs plus d'une heure au cours de l'année. Il y a eu ainsi un décalage entre les commandes et les factures, à savoir 1 899 comptes facturés pour 6 263 comptes commandés.

Concernant la mise en œuvre du projet ENT, Michel WATELAIN tient à souligner la faiblesse quant à la formation des enseignants. Il est rappelé que concernant l'installation des TBI, l'entreprise est chargée de faire une formation à l'utilisation des matériels. L'aspect pédagogique relève de l'Inspection d'Académie. Jean-Claude RENAUX précise que l'Inspecteur a marqué une forte volonté d'accentuer les moyens mis sur la formation des enseignants lors du Comité d'éthique qui a eu lieu le 13 septembre 2011.

Paul PILOT précise qu'il a été agréablement surpris par les usages des ENT et l'appropriation de ces outils par les élèves, grâce notamment à l'impulsion de ses enseignants.

Jean-Luc PETIT rappelle en effet l'importance de l'esprit d'équipe qui participe au succès de ces projets dans les écoles en regroupement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Le solde positif du service ENT d'un montant de 17 109€ pour l'année scolaire 2010-2011, est affecté à l'installation de matériels pour les enfants hospitalisés de l'Hôpital Nord et l'Hôpital Sud d'AMIENS et l'organisation d'une manifestation spécifique pour promouvoir les usages des ENT prévue fin 2012.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Financement des ENT 2012-2014

Un nouveau dossier de financement de l'opération ENT a été déposé pour la période de janvier 2012 à décembre 2014, sur la base des objectifs suivants :

	Année 2010-2011 Situation actuelle	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de classes ENT	237	394	551	708
% classes ENT/dépt	16,7%	27,7%	38,8%	50%
Nombre d'écoles concernées par l'ENT	124	162	200	238
% d'écoles ENT/dépt	28%	36%	45%	53%
Nombre d'élèves concernés	5780	9938	14275	17472

Le plan de financement proposé est le suivant :

Chef de projet - traitement brut + charges	201 000,00
Frais de déplacement, location voiture, carburant, assurance...	27 000,00
Plateforme ENT et contenus 2012	169 791,34
Plateforme ENT et contenus 2013	207 627,99
Plateforme ENT et contenus 2014	241 532,20
CRDP	60 000,00
Evaluation	60 000,00
Evènement ENT 2012	25 000,00
TOTAL fonctionnement	991 951,53
FEDER 30%	297 585,46
Financement Somme Numérique	694 366,07

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

La poursuite du projet ENT dans les écoles primaires de la Somme et son plan de financement sont approuvés.

Plan de financement	Montant €	Répartition
FEDER - subvention	297 585,46	30%
Somme Numérique	694 366,07	70%
TOTAL	991 951,53	100%

Le Président est autorisé à faire la demande de financement du FEDER pour ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Investissements matériels ENT 2011-2014

Un dossier de financement des tableaux numériques interactifs a été déposé pour la période du 25 juin 2011 au 31 décembre 2014.

La prévision est de 470 TNI pour la période du projet, valorisés à 1700,00 € HT.

Michel CAPON regrette que l'information sur les taux de subvention des TBI n'ait pas été dévoilée plus tôt car les collectivités ont dû délibérer sur la base d'informations incertaines.

Le syndicat mixte pensait pouvoir assurer 50% de subvention sur ces matériels pour l'année 2011. Cependant, fin juin, l'ensemble des crédits du dossier étaient consommés. Par conséquent, un nouveau dossier a été transmis cet été et nous n'avions pas confirmation du niveau de l'aide accordé.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

La poursuite du projet d'investissement relatif aux ENT dans les écoles primaires de la Somme et son plan de financement sont approuvés.

Plan de financement	Montant €	Répartition
FEDER - subvention	239 700,00	30%
Somme Numérique	559 300,00	70%
TOTAL	799 000,00	100%

Le Président est autorisé à faire la demande de financement du FEDER pour ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Contribution du groupement régional de l'Insertion par l'Economique au SDTAN de la Somme

La rencontre entre le directeur de Somme Numérique et le directeur du Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en PICARDIE en juillet 2011 a permis d'envisager la contribution de l'Insertion par l'Activité

Somme Numérique

Economique aux travaux nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la SOMME.

La mise en place du schéma directeur d'aménagement numérique de la SOMME conduira à la mise en œuvre de gros travaux et ce, sur plusieurs années. Cela permet d'envisager la mise en place de parcours d'insertion qualifiant.

Le GRIEP propose de mobiliser son personnel à chacune des phases de l'opération pour participer à la réussite du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Le projet de convention portant sur la contribution du GRIEP au SDTAN de la Somme est approuvé.

Le Président est autorisé à signer la présente convention et verser au GRIEP la subvention correspondante :

Année 2012 : 5 250 €

Année 2013 : 4 500 €

Année 2014 : 4 000 €

Total13 750 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Labellisation « ZA THD » des zones d'activités de la Somme

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement numérique du territoire, le syndicat mixte Somme numérique a engagé un programme de labellisation des zones d'activité « Très Haut Débit ». Cette opération comprend les étapes suivantes : audit de la zone en termes d'aménagement numérique, préconisations pour la mise à niveau des équipements conformément au cahier des charges national, réalisation des travaux à la charge de la collectivité ou de l'aménageur et suivi du dossier de labellisation.

L'objectif de cette labellisation est de donner plus de visibilité à la disponibilité du très haut débit concurrentiel dans certaines zones d'activités du département pour améliorer leur attractivité.

Le syndicat mixte s'est doté d'une AMO - la société AFO – pour la réalisation de ces prestations. Les travaux étant assurés sous la maîtrise d'ouvrage de Somme numérique dans le cadre de son marché d'extension du réseau. Un premier dossier de labellisation est en cours pour la zone d'activités du Gros Jacques, en partenariat avec la communauté de communes Bresle Maritime.

Un dossier de demande de financement a été déposé auprès de la Région pour une opération de 100 000€ HT financée à 50% par le FEDER, pour la labellisation de 10 zones d'activités sur la période de juillet 2011 à décembre 2012.

Le Président propose au Comité syndical de valider ce plan de financement qui permet à Somme numérique de prendre en charge la partie audits et études, au titre des recettes attendues dans le cadre de la commercialisation du réseau en fibre optique.

La réalisation des travaux devra être supportée par l'aménageur de la zone. Une convention spécifique sera ainsi signée avec chaque aménageur pour le financement des travaux.

Claude DEFLESSELLE s'interroge sur les conditions d'attribution du label. Il s'agit d'une reconnaissance au niveau national puisque les dossiers sont tous gérés par le cabinet SETICS retenu par l'Etat.

Au niveau du département, Somme numérique a consulté ses membres pour sélectionner dans un premier temps 10 dossiers selon leurs demandes. Il convient d'apprécier au cas par cas l'intérêt d'obtenir ce label qui a forcément un coût pour l'aménageur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Le projet de labellisation ZATHD de 10 zones d'activité de la Somme est approuvé selon le plan de financement suivant :

	Montant € HT
Somme Numérique	50 000
FEDER	50 000
TOTAL	100 000

Le Président est autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la Région pour le FEDER.

Le projet de convention à intervenir avec les aménageurs de zone pour le financement des travaux de mise à niveau des zones d'activité concernant les infrastructures d'aménagement numérique est approuvé. Le Président est autorisé à signer la présente convention avec les aménageurs qui le solliciteront.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Location de longue durée du réseau en fibre optique au CHU

La grille des services de location du réseau en fibre optique prévoit une forme de location de longue durée (10 ou 15 ans) qui a été adaptée notamment pour le CHU, l'Université Picardie Jules Verne, la Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Il s'agit en termes techniques d'un IRU (Indefeasable Right of Use) considéré comme un investissement immobilier pour le destinataire. L'avantage pour Somme numérique est que cette recette est perçue en une fois au moment de la mise à disposition de la liaison en fibre optique. Afin de valider l'échelonnement de la recette sur la durée de la location, le Trésorier nous demande d'acter les opérations comptables par délibération.

La convention signée avec le CHU en décembre 2010 porte sur une recette de 468 000€ HT sur 10 ans directement perçue au profit du syndicat mixte. Les autres recettes perçues sur le même principe sont incluses dans le contrat de DSP. C'est pourquoi, le Président propose de valider 2 délibérations distinctes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

La recette de location de longue durée sous forme d'IRU d'un montant de 468 000€ HT versée par le CHU d'Amiens est inscrite sur l'article 751 du budget annexe de Somme Numérique de l'exercice 2011.

Afin de tenir compte de l'échelonnement de la recette sur une période de 10 ans, le titre de recettes correspondant émis en 2011 sera diminué de 9/10^e pour être crédité sur un compte non budgétaire de la Trésorerie (article 487 – produits constatés d'avance). Chaque année, de 2012 à 2020, un titre de 1/10^e soit 46 800€ HT sera émis au nom de la Trésorerie sur l'article 751 du budget annexe de Somme Numérique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Location de longue durée du réseau en fibre optique dans le cadre de la DSP

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident ;

Les recettes du réseau correspondant à des locations de longue durée sont inscrites sur l'article 751 du budget annexe de Somme numérique.

Afin de tenir compte de l'échelonnement de ces recettes sur la durée contractualisée, le titre de recettes sera diminué de 9/10^e la 1^e année pour être crédité sur un compte non budgétaire de la Trésorerie (article 487 – produits constatés d'avance). Les années suivantes, un titre de 1/10^e du montant initial sera émis au nom de la Trésorerie sur l'article 751 du budget annexe de Somme Numérique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2012

Le rapport de présentation du DOB 2012 est joint au PVS.

Le DOB 2012 porte notamment sur :

- L'impact de la diminution de la participation FEDER sur les ENT ;
- La mise en place du service de messagerie ;
- Le projet d'archivage ;
- La mise en œuvre du SDTAN.

Michel CAPON s'interroge sur l'opportunité pour Somme numérique de développer un projet d'**archivage électronique**.

Somme numérique met à disposition de ses membres des plateformes dématérialisées pour les marchés publics ou le contrôle de légalité. L'idée est donc d'éviter d'imprimer ces pièces pour l'archivage avec la garantie d'avoir un service entièrement dématérialisé. Il s'agirait d'un archivage intermédiaire avant de les verser aux Archives départementale. Une collaboration a été initiée avec le Directeur des Archives Départementale, qui va participer au comité de pilotage sur ce projet.

Le syndicat mixte regrette pour le moment une utilisation plutôt mitigée des services par voie dématérialisée malgré la communication et les formations réalisées à destination de ses membres.

Le syndicat mixte se dote pour 2012 d'une nouvelle solution de **messagerie collaborative**, qui sera utilisée dans un premier temps par les agents de Somme numérique, du Département de la Somme, de la communauté de communes du Vimeu Industriel et de quelques autres collectivités. La solution actuellement utilisée posait des problèmes de fonctionnement, c'est pourquoi il n'y a pas eu plus de communication à son sujet.

La messagerie choisie à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif est la solution ZIMBRA basée sur l'open source. Elle permettra du travail collaboratif (agenda partagé, porte-documents...) en plus de la messagerie simple. Elle sera ouverte à tous les EPCI membres et leurs communes associées. La mise en place de ce service suppose l'adoption d'une Charte de fonctionnement pour en déterminer les coûts.

Les élus ne font pas d'autre remarque sur les propositions formulées dans le document du DOB. Elles seront donc intégrées dans le projet de budget primitif pour l'exercice 2012.

III – Informations du Président

Délibérations du Bureau en date du 7 novembre 2011

1. Adhésion de la communauté de communes de la région d'Hallencourt

Le Conseil de la communauté de communes de la région d'Hallencourt a sollicité son adhésion à Somme numérique par délibération du 8 juillet 2011. Cette communauté de communes représente 18 communes pour 8 934 habitants.

L'adhésion de la communauté de communes de la Région d'Hallencourt au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant de transfert de la société EGIS

La société EGIS Mobilité est titulaire du lot 1 du marché de travaux d'extension du réseau en fibre optique correspondant à la prestation « contrôle et suivi des travaux ».

L'organisation de cette société a évolué en réunissant au sein de la société EGIS France les activités de la Direction des Régions France d'EGIS Route, du GIE EGIS Route France et de la société EGIS Mobilité. Cette opération de rapprochement est effective depuis le 1^{er} juillet 2011.

L'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux d'extension du réseau en fibre optique portant sur le transfert de la société EGIS Mobilité à la société EGIS France est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

3. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Somme

Le Bureau sollicite le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités.

Adoptée à l'unanimité

4. Conventions tripartites pour la mise en œuvre des ENT

Lorsque la communauté de communes n'a pas la compétence scolaire, Somme Numérique s'adresse directement aux communes et syndicats scolaires pour la mise en œuvre des Espaces numériques de Travail dans les écoles primaires de leur territoire.

Le Président est autorisé à signer le projet de convention relative à la mise en œuvre du projet ENT avec les communautés de communes du Vimeu Vert, Pays Hamois, Ouest Amiens et Val de Somme et les communes ou syndicats scolaires compétents.

Adoptée à l'unanimité

5. Convention relative au fonctionnement du service ENT dans les collèges de la Somme

Le projet de convention avec le Département de la Somme relative au fonctionnement du service mutualisé Environnement Numérique de Travail est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

6. Avenants aux conventions conclues avec l'ONISEP

Somme numérique a conclu avec l'ONISEP deux conventions pour la sous-location et le partage des frais d'entretien des locaux occupés au 83 rue Saint Fuscien à Amiens. Ces conventions ont pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 5 ans. Or, la résiliation n'est possible qu'à l'échéance annuelle du 31 décembre, avec un préavis de 3 mois.

Les projets d'avenant aux conventions conclues avec l'ONISEP, permettant de résilier à tout moment avec un préavis de 3 mois, sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité

7. Convention avec la FDE80 pour le développement de l'administration électronique

Le projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions d'accès de la FDE 80 aux moyens mutualisés mis en place par Somme Numérique pour le développement de l'administration électronique est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

8. Indemnisation du passage en domaine privé a FEUQUIERES EN VIMEU

Dans le cadre des travaux de raccordement du collège de FEUQUIERES EN VIMEU, le réseau traverse une propriété privée non cultivée. Somme numérique a recueilli l'accord du propriétaire et de l'exploitant. Le versement des indemnités au titre du passage de la fibre optique sur une parcelle privée de la commune de FEUQUIERES EN VIMEU est approuvé selon la répartition suivante :

Propriétaire	M. et Mme TONNELIER Jacky	150€
Exploitant	GAEC Fromentin	270€

Adoptée à l'unanimité

9. Attribution du marché « fourniture d'une solution de messagerie collaborative »

Somme numérique a lancé une consultation sur la forme d'un dialogue compétitif pour la fourniture d'une solution de messagerie collaborative pour le compte de ses membres. Les résultats de cet appel d'offres sont présentés à la Commission d'Appel d'Offres le 7 novembre 2011. Le marché « fourniture d'une solution de messagerie collaborative » est attribué à la société NETIXIA.

Adoptée à l'unanimité

10. Convention avec la cc Authie Maye

Le projet de convention conclue avec la communauté de communes Authie Maye portant validation des sommes dues pour un montant de 1 978,49€ HT est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

Décisions du Président

D40 – Aide individuelle à l'installation d'une antenne satellite

Décision d'attribuer à l'EARL de la Ferme Martin Tempête la somme de 150€ pour l'installation d'une antenne satellite à l'adresse : Ferme Martin Tempête 80320 MISERY

D41_Aide individuelle à l'installation d'une antenne satellite

Décision d'attribuer à M. Thierry DECONINCK la somme de 150€ pour l'installation d'une antenne satellite à l'adresse : 2 bis route de Broyes à LE CARDONNOIS

D42_Aide individuelle à l'installation d'une antenne satellite

Décision d'attribuer à M. Thierry BOBER la somme de 150€ pour l'installation d'une antenne satellite à l'adresse : 21 bis rue Saint Marc 80500 LIGNIERES LES ROYE

Marchés publics en procédure adaptée

« **Mission d'assistance pour la labellisation Zone d'Activité Très Haut Débit** » ; notifié à la société AFO le 18 juillet 2011.

Le forfait d'audit et préparation du dossier de labellisation s'élève à 9 775€ HT par zone. Il est également prévu au bordereau de prix des prestations de piquetage du réseau, relevé d'alvéoles, aiguillage et récolement d'infrastructures existantes si l'aménageur ne dispose pas des plans des réseaux télécoms. Par ailleurs, le prestataire pourra réaliser le cas échéant pour le compte de Somme numérique la démarche de location d'infrastructures de France Télécom.

« **Mission d'accompagnement à la définition et mise en œuvre d'un système d'archivage électronique** » ; l'entreprise retenue est I-SOLUTION pour un montant de 21 460€ HT.

« **Prestations de services d'assurance** » ; une consultation a été lancée le 8 novembre 2011, les offres sont attendues pour le 1^{er} décembre 2011.

Le Président rappelle enfin son appel à candidatures pour participer à la délégation chargée de présenter le SDTAN de la Somme au Président de Région et au Préfet.

La séance du Comité syndical initialement prévue le 19 décembre 2011 pour le vote du budget 2012 est reportée au mois de janvier 2012.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Amiens, le 29 novembre 2011